

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIER avec garage

Afin de simplifier vos démarches, vous trouverez, ci-dessous, le formulaire à imprimer et à renseigner de façon manuscrite.

➤ Entre les soussignés

M. MME demeurant à

N° de téléphone

N° de portable 1

Email

N° de portable 2

ci-après désigné le propriétaire loueur

SCI Périgourdine demeurant à

18 rue de la Fontaine 68200 MULHOUSE

N° de téléphone +33(0)7 61 46 43 86 ou +33 (0)6 36 53 53 68

➤ Désignation

La location porte sur un meublé de 84 m² avec garage individuel fermé situé au
2 rue de la Calprenède 24200 SARLAT LA CANEDA

La location est prévue pour adulte(s) et enfant(s) + 12 ans enfant(s) -12 ans
Au cas où le nombre serait dépassé, un supplément sera facturé par jour ou par nuit supplémentaire :
40,00 euros par enfant et **50,00 euros** par adulte.

Les animaux ne sont tolérés qu'avec l'accord du propriétaire.

(Voir l'état descriptif consultable sur notre site)

➤ Durée

La location démarre le

Après 12 heures 30

Pour se terminer le

à 10 heures

➤ Loyer

Le montant de la location est de euros charges comprises.

Consultez les tarifs en vigueur sur le site www.appartement-sarlat.fr

Un acompte est versé avec l'expédition du contrat soit : **150,00** euros,

Aucune réservation ne sera retenue sans acompte.

(Voir point 9 : Conditions particulières de réservation)

Le solde est à régler à la SCI Périgourdine 30 jours avant le début du séjour

Si le locataire ne règle pas le solde avant ces 30 jours, la SCI Périgourdine disposera alors des locaux et le montant de l'acompte versé lui restera acquis.

➤ Services et prestations supplémentaires

Les services, les prestations supplémentaires et la Taxe de séjour se règlent à l'avance au moment de l'entrée des lieux.

Voir sur notre site www.appartement-sarlat.fr dans la rubrique
Location saisonnier / Tarifs / les options possibles.

Je choisis l'option(s) :

 Kit A Alimentation **45€** **Kit 1** Nb. Kit__ x **10€** **Kit 2** (1 lit 90)___x **13€** **Kit 3** (2 lits de 90) **17€** **Kit 4** (1 lit 140) **17€**

Soit pour un montant total de

euros

➤ Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie sera déposé le jour de la possession des lieux d'un montant de **300€** et sera restitué au départ du locataire si aucun dommage ne sera constaté lors de l'état des lieux final.

Toute perte ou tout dégât donnera lieu à indemnisation. Seront aussi retenus (voir tarif nettoyage linge de lit) les frais de lessivage autre que les Kits si nécessaire.

(Voir point 10 : Conditions particulières de réservation)

➤ Taxe de séjour

La taxe de séjour **0,77 euros** par jour et par personne + de 12 ans est à régler le jour de la possession des lieux

➤ Etat des lieux-inventaire

Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

➤ Les conditions générales

Le locataire s'engage :

1. A ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur.
2. A ne pas sous-louer le logement.
3. A user paisiblement des lieux.
4. A souscrire une assurance dite «villégiature» (joindre une copie au contrat)
5. A restituer l'appartement dans le même état qu'à son arrivée

Voir aussi les conditions particulières de réservation

Fait à

, le

(jj/mm/aaaa)

Signature du(des) locataire(s):

(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature du loueur :

SCI PERIGOURDINE
18 rue de la Fontaine
68200 MULHOUSE

Patrick UHLY et Catherine HERR

Conditions particulières de réservation

- ➔ **S.C.I Périgourdine HERR / UHLY**
- ➔ 18 Rue de la Fontaine 68200 MULHOUSE
- ➔ Site internet : www.appartement-sarlat.fr
- ➔ E mail : info@appartement-sarlat.fr
- ➔ Tél : +33(0)7 61 46 43 86
- ➔ Tél : +33(0)6 36 53 53 68
- ➔ SIRET 508 327 954 au capital de 1 000 €

1 – RÉSERVATION

Les tarifs indiqués sur notre site Internet sont des prix à la semaine pour le nombre de personnes mentionné. Ils comprennent l'électricité, la consommation d'eau courante, le chauffage gaz et la climatisation.

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 150 € du séjour ainsi qu'un exemplaire du contrat signé par le client ont été retournés à la **S.C.I Périgourdine** dans un délai de 10 jours à partir de la date d'expédition. Règlement par chèque, chèques Vacances, espèces ou virement bancaire.

2 - RÈGLEMENT DU SOLDE

Le client devra verser à la **S.C.I. Périgourdine** le solde de la prestation restant dû, 30 jours avant le début du séjour.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente. En cas d'inscription tardive (moins de 30 jours avant le début du séjour), la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

3 - DURÉE DU SÉJOUR

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

4 - ARRIVÉE ET DÉPART

Nous demandons au client de nous contacter quelques jours avant son arrivée pour convenir d'un rendez-vous. Sauf avis contraire, le client doit se présenter le jour mentionné sur le contrat, à 12 h 30, muni de son accusé de réception du solde sur lequel figure les coordonnées du propriétaire. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement la **SCI Périgourdine**.

Les prestations non consommées au titre de ce retard ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Le départ s'effectue le jour indiqué à 10 h 00. Les séjours s'effectuent du samedi au samedi (des dérogations sont possibles à la semaine ou en week-end en basse saison, nous consulter).

5 - CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum de 6 personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, la **SCI Périgourdine** peut refuser les clients supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas, le prix de location reste acquis.

6 - INTERRUPTION DU SÉJOUR

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

8 – ANIMAUX

Les animaux ne sont pas acceptés.

9- ASSURANCE

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie, par ses assurances personnelles, d'une assurance dite "villégiature". A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une.

9 – ANNULATION

Pour toute annulation du fait du client, et signalé par écrit avec accusé de réception, les sommes remboursées seront les suivantes :

- Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : l'acompte, soit 150€ reste acquis.
- Annulation entre le 30^{ème} et le 8^{ème} jour avant le début du séjour : 50 % du montant du séjour.
- Annulation moins de 8 jours à l'avance : 10% du montant du séjour.
- En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'annulation par le propriétaire (sauf imposée par des circonstances de force majeure, ou tout autre motif empêchant la location) :

- Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : le propriétaire devra rembourser les sommes versées .
- Annulation entre le 30^{ème} et 8^{ème} jour avant le début du séjour : le propriétaire devra rembourser les sommes versées ainsi qu'une indemnité de 10% du loyer.
- Annulation moins de 8 jours avant le début du séjour : le propriétaire devra rembourser les sommes versées ainsi qu'une indemnité de 20% du loyer.
- Annulation le jour d'arrivée : le propriétaire devra rembourser les sommes versées ainsi qu'une indemnité de 30% du loyer.

10 - DÉPÔT DE GARANTIE ET ÉTAT DES LIEUX

Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués sera effectué au début et à la fin du séjour.

Une caution de **300 €** est demandée au locataire, à titre de dépôt de garantie, dès son arrivée.

Cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire si aucun dommage ne sera constaté lors de l'état des lieux final. (Voir état des lieux)

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré comme une participation au paiement du loyer. Il sert à dédommager les éventuelles pertes ou dégradations commises par le locataire.

La casse est payée sur place à sa sortie des lieux. Si le locataire ne peut régler ce montant sur place, le chèque de caution ne lui sera pas restitué le jour du départ, mais le propriétaire lui adressera alors un chèque dans les dix jours représentant le montant de la caution moins le préjudice subit.

Si le montant des pertes et dégradations constatées excède le montant de la caution, le chèque ne lui sera pas restitué et le locataire s'engage à régler le montant du préjudice subit, déduction faite du montant de la caution, sur justificatif adressé par le propriétaire dans un délai de 30 jours.

En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu du logement qui est compétent.

11 - LOCATION DE DRAPS ET LINGE DE TOILETTE

Possibilité de louer les draps et le linge de toilette auprès du propriétaire (à préciser sur le contrat).

Le règlement de ces prestations se fera à la réservation.

12 – DIVERS

Toutes prestations supplémentaires ainsi que la taxe de séjour devront être réglées sur place à l'arrivée.

Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant la période de location.

Le locataire s'engage :

1. A ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur
2. A ne pas sous-louer le logement
3. A user paisiblement des lieux
4. A souscrire une assurance dite « villégiature » (joindre une copie au contrat)

13 – RÉCLAMATIONS

La SCI Périgourdine, représentée par Catherine HERR et Patrick UHLY, vous accueille dans leur logement de vacances. Nous vous demandons de respecter ces lieux et de les restituer dans le même état qu'à votre arrivée.

Toute réclamation concernant la location, l'état descriptif ou l'état des lieux, ne pourra être soumise à la **SCI Périgourdine** au-delà du 3^{ème} jour d'occupation.

Ayant pris connaissance veuillez signer les conditions particulières pages 3 et 4